

# DISPOSITIF Paul Cézanne

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2025 - 2030



ASSOCIATION  
**Le parc**



**Paul Cézanne**

# Introduction

Ce projet d'établissement marque un tournant dans l'activité associative en faveur de l'accompagnement des enfants en situation de handicap sensoriel. Depuis l'école des sourds, fondée au 19ème siècle jusqu'à aujourd'hui, où nous préfigurons un fonctionnement en dispositif intégré, les professionnels n'ont cessé d'améliorer leurs connaissances, de diversifier leurs compétences et d'adapter les fonctionnements.

Ce projet a été initié par la direction IES – SSEFS et travaillé au cours de l'année 2024, avec l'aide d'une consultante extérieure en mobilisant des jeunes et leurs familles, des professionnels (encadrement et intervention), et nos partenaires.

Des temps de concertation (appelés World Café) ont permis de faire émerger les idées, de confronter les connaissances et les enjeux et de réfléchir au Dispositif de demain. Parsemés tout au long du texte, des verbatim récoltés lors des world café ponctuent et éclairent la lecture.

L'écriture a été réalisée à plusieurs mains, la relecture assurée par les membres du comité de pilotage du projet.

Le passage en dispositif s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre car il permet une plus grande souplesse entre les modalités d'accompagnement, sortant ainsi de la rigidité d'une logique de place. Pressenti depuis 2017, attendu depuis 2019, le décret instituant le dispositif intégré est paru début juillet 2024, ce que nous voyons comme un bon augure pour notre travail ! Toutefois, nous sommes aujourd'hui prêts car, depuis 2020, la direction de l'IES et du SSEFS Paul Cézanne a travaillé en profondeur les organisations pour accompagner ce qui s'apparente à une petite révolution de notre secteur.

La transformation de l'offre, c'est aussi une inclusion réelle et revendiquée des personnes en situation de handicap au sein de la société. Notre travail est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans leurs écoles, leurs familles, leurs espaces de loisirs et aussi de contribuer à l'éducation, le soin et le développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes qui ont besoin, totalement ou partiellement d'un accompagnement plus spécialisé.

Bonne lecture,

Perrine Obonsawin, Directrice générale

# Sommaire

<b>L'identité du dispositif Paul Cézanne</b>	<b>4</b>
L'organisme gestionnaire : l'association Le Parc	4
Evolution de l'établissement et du service	7
Les spécificités de l'organisation en Dispositif Intégré territorial	8
Le territoire d'intervention du Dispositif	9
Le cadre législatif et réglementaire du Dispositif	10
Les références du cadre tarifaire, dévaluation de la qualité et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles	10
Un dispositif inscrit dans les politiques publiques médico-sociales	11
Les habilitations	14
Les orientations stratégiques du CPOM de l'association Le Parc	14
<b>Les jeunes accompagnés</b>	<b>15</b>
Le profil et les caractéristiques des jeunes	15
Le Handicap Rare	16
Les évolutions des jeunes accompagnés	16
<b>Les familles et les aidants</b>	<b>17</b>
<b>L'expression et la participation des jeunes et des familles</b>	<b>18</b>
<b>Les missions</b>	<b>19</b>
<b>L'offre de service : les prestations et les modalités</b>	<b>20</b>
<b>Le parcours du jeune : l'accueil, l'accompagnement du parcours, la référence, la sortie du dispositif</b>	<b>21</b>
<b>Le projet personnalisé d'accompagnement</b>	<b>24</b>
<b>Les principes éthiques et cliniques d'interventions professionnelles</b>	<b>25</b>
<b>Les Ressources Humaines et le management</b>	<b>27</b>
<b>L'organisation et les compétences mobilisées au sein du dispositif</b>	<b>28</b>
<b>La politique d'amélioration continue de la qualité</b>	<b>32</b>
La lutte contre la maltraitance et contre la violence, la promotion de la bientraitance	32
La prévention et la gestion des risques	33
La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)	34
<b>Le système d'information</b>	<b>35</b>
<b>Le développement durable</b>	<b>36</b>
<b>Le partenariat, la coopération</b>	<b>37</b>
<b>Les objectifs d'évolution et de développement</b>	<b>38</b>

## L'organisme gestionnaire : l'association Le Parc

### Présentation de l'association Le Parc



L'association Le Parc mène une action d'intérêt général au bénéfice d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Pendant 150 ans, la congrégation fondatrice, puis l'association, ont accueilli exclusivement des jeunes sourds. Aujourd'hui, elle est ouverte à un public diversifié. Grâce à la mise en œuvre de dispositifs multiples, elle répond aux besoins d'un public de tous âges, atteints de surdit , mais aussi plus largement, de troubles du d veloppement et de l'acquisition n cessitant des accompagnements sp cifiques et des aides compl mentaires.

L'association g re 5  tablissements et services, f d re pr s de 200 salari s. Les  tablissements et services sont financ s par la solidarit  nationale (ARS Bretagne, Conseil d partemental 35, CAF).

### Les membres de l'association

L'association Le Parc est constitu e de 12 dirigeants b n voles, 7 dirigeants salari s et pr s de 200 professionnels pluridisciplinaires.

Selon les statuts, l'association Le Parc se compose de quatre cat gories de membres :

- Les membres fondateurs : ils sont les garants du maintien de l'esprit dans lequel l' uvre a  t e cr e en 1846. Il s'agit de la Congr gation des S urs du Christ R dempteur dont le si ge est   Foug res, 54 rue de Rill , repr sent e par maximum quatre membres qu'elle d signera.
- Les membres actifs : ce sont des personnes physiques ou morales qui participent activement   la vie de l'association et ont fait acte d'adh sion   son projet associatif.
- Les membres d sign s : ce sont ceux qui pourraient  tre d sign s par les organismes de contr le et les financeurs.
- Les membres repr sentants les usagers ou leurs familles : ils sont les garants de la repr sentation des usagers ou de leurs familles. Ils sont repr sent s par 5 membres maximum - 1 par  tablissement ou service.
- Les repr sentants des salari s : 2 si ges.

## L'histoire de l'association Le Parc <sup>[1]</sup>

En 1846, une femme sourde est accompagnée à la Congrégation des Sœurs de Rillé car elle est incapable de gagner sa vie, Mère Marie-Thérèse (Anne Boivent) l'accueille. Peu de temps après, un petit garçon sourd, lui aussi, abandonné par ses parents, est également conduit au Père Le Taillandier, fondateur de la congrégation. C'est ainsi que les religieuses découvrent la surdité et surtout que le handicap n'empêche pas les apprentissages. Elles fondent l'école des sourds de Fougères, qui devient une place très importante pour la communauté sourde. Elles établissent rapidement des liens importants avec les autres établissements de l'Ouest, en particulier avec la Congrégation de Auray (qui deviendra l'association Gabriel Deshayes).

En 1959, le C.T.O.P (Centre de Traitement de l'ouïe et de la Parole) est créé.

En 1981, la Congrégation de Rillé souhaite déléguer la gestion de l'établissement d'éducation des enfants sourds et crée l'association de gestion "Le Parc" (parution au journal officiel le 10 décembre 1981), qui deviendra ensuite complètement indépendante.

Peu à peu les autres établissements de l'association sont créés.

## Les valeurs et ambitions partagées

L'association porte un projet d'intérêt général, celui de la promotion d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes accueillies et accompagnées et leurs proches. Les valeurs qui animent l'action de l'association constituent le socle commun et partagé de l'ensemble des parties prenantes :

- L'accueil de tous et la reconnaissance de chaque personne dans sa singularité.
- Le respect et la dignité de chacun et la valorisation de ses capacités.
- L'attention à chaque enfant et adulte, à son évolution selon les étapes de son parcours de vie.
- La considération de son environnement familial et affectif.
- L'adaptation à chaque personne dans le respect de ses valeurs.
- Le vivre ensemble par l'ouverture sur le monde, la créativité et des relations bienveillantes.

L'association a revu son projet associatif stratégique en 2021. Elle y développe ses ambitions pour les années à venir :

- Développer concrètement auprès des personnes accompagnées les grands enjeux des politiques publiques du handicap (réponse accompagnée pour tous, inclusion, auto-détermination, logique de parcours, démarche qualité...);
- Prendre sa place dans le territoire en nouant des partenariats étroits avec les acteurs du territoire : association, entreprise de l'ESS, etc. ;
- Développer la qualité de vie au travail : attractivité, formation, recherche & développement (organisation apprenante), équité et transparence de la politique RH ;
- Engager la politique achat et les projets immobiliers en les inscrivant dans une démarche RSE proactive.

[1] Se référer au projet associatif stratégique de l'association Le Parc pour un complément d'informations.

## Les établissements et services

L'association Le Parc gère 4 établissements et services :

- Le C.A.M.S.P polyvalent « Farandole » ;
- L'établissement expérimental « La Maison Bleue » ;
- La résidence Robinson (Foyer d'Accueil Médicalisé et Foyer De Vie pour adultes) ;
- L'Institut d'Education Sensorielle Paul Cézanne ;
- Le S.S.E.F.S Paul Cézanne (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et la Scolarisation).



CAMSP Farandole, 1976

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent

Repérage et accompagnements des enfants de 0 à 6 ans quels que soient leurs difficultés et/ou leur(s) handicap(s).



IES Paul Cézanne, 1959

Institut d'Education Sensorielle

Enfants et adolescents sourds avec ou sans handicaps associés

Enfants et adolescents présentant des troubles sévères du langage.



SSEFS Paul Cézanne, 1990

Service de soutien à l'éducation familiale, à l'éducation et à l'intégration scolaire « avec et aux côtés des familles ».



La Maison Bleue, 1996

Etablissement expérimental

Structure de soins psychiatriques pour enfants et adolescents sourds et entendants (0 à 20 ans).



Résidence Robinson, 2001

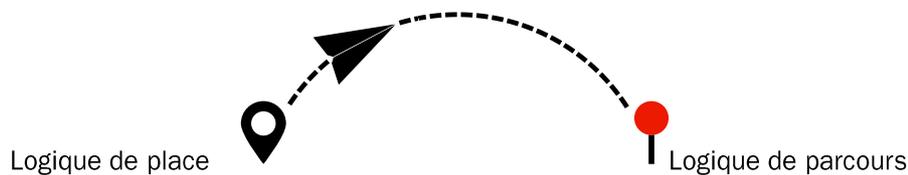
Foyer médicalisé et de vie pour adultes

Établissement médico-social pour adultes déficients auditifs avec handicaps associés.

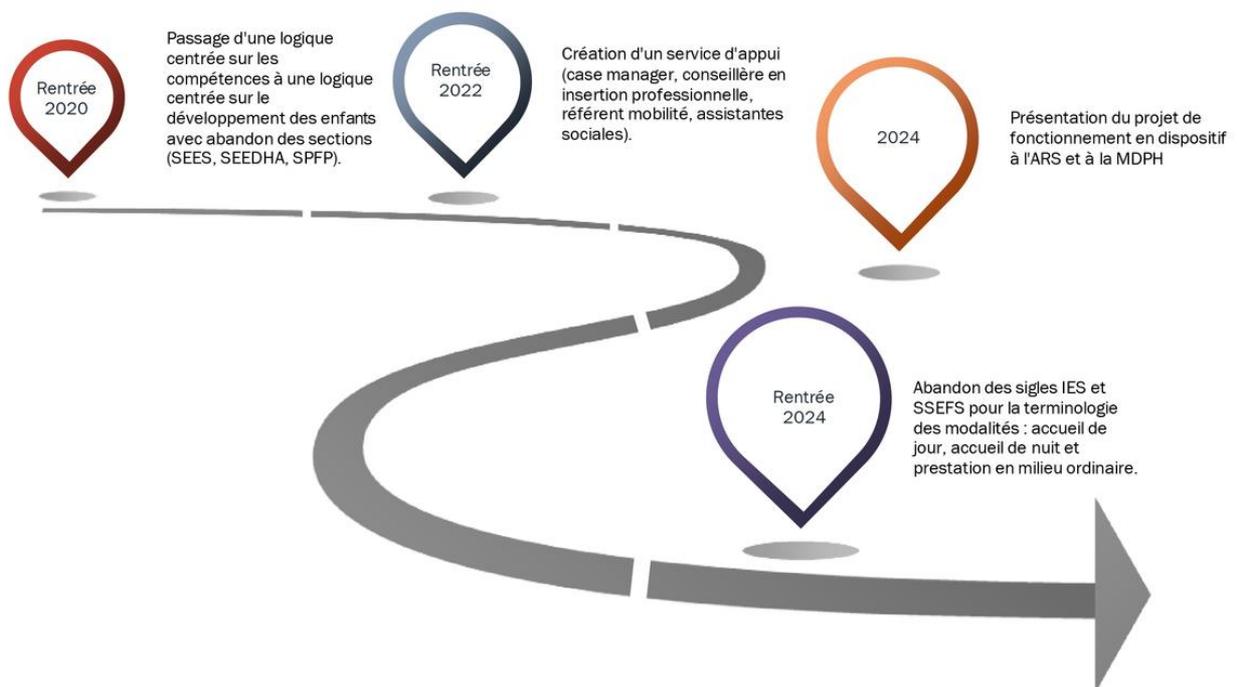
L'association est implantée dans le Pays de Fougères et Vitré, avec des antennes de proximité sur Rennes-Métropole et Saint-Malo.

## Evolution de l'établissement et du service

L'école des sourds créée par les religieuses se transforme peu à peu pour devenir à ce jour un institut d'éducation sensorielle et un service de soutien adossé dans son approche ambulatoire. Le présent projet préfigure le fonctionnement en dispositif (décret du 5 juillet 2024). Cette transition en dispositif s'inscrit dans la transformation de l'offre médico-sociale visant à sortir d'une logique de place pour évoluer vers une logique de parcours. Cette transition était pressentie depuis 2017 avec le passage en dispositif des ITEP.



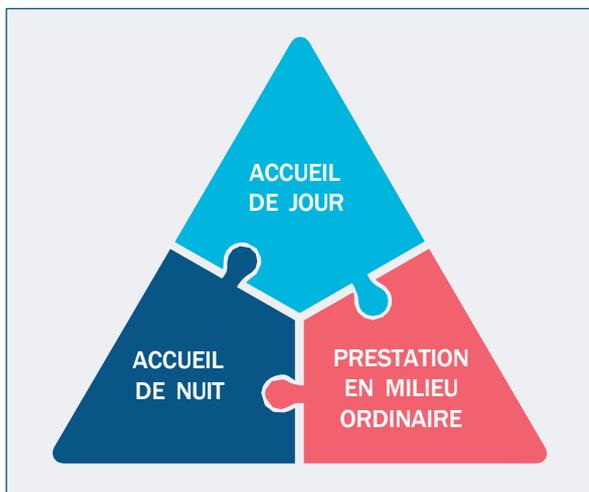
Cette transition a été anticipée depuis 2020, dans le souci d'une démarche d'accompagnement au changement des équipes et des familles.



Pour l'heure, notre agrément n'a pas été modifié. Cette question sera posée aux instances de tarification et de contrôle au moment de la renégociation du CPOM (début 2025).

# Les spécificités de l'organisation en Dispositif Intégré territorial

La transformation en dispositif intégré a pour objectif de fluidifier les parcours des personnes accompagnées en vue d'éviter les ruptures. A cet effet, l'établissement met aux services des besoins des usagers l'ensemble des modalités d'accompagnement :



## ACCUEIL DE NUIT

### ► Accueil de nuit sur site :

- Accueil selon les besoins des jeunes sur un hébergement sur le site de la rue Anne Boivent
- Composé de 4 unités de 9 places.
- Accueil en temps complet (du lundi soir au vendredi matin) ou en séquentiel (1, 2 ou nuits par semaine). Le contrat de séjour précise la modalité.
- Composition de l'équipe : une maîtresse de maison, un(e) surveillant(e) de nuit, moniteurs éducateurs et/ou AMP.
- Les infirmières sont présentes par roulement afin d'assurer une présence sur les temps de lever et de début de soirée.
- Une astreinte d'un cadre est mise en place afin d'apporter une réponse immédiate en cas d'urgence.

### ► Accueil de nuit sur site extérieur : DEUX TYPES D'HÉBERGEMENT :

- **Une unité appelée Envol** composée de 9 places située sur le site du foyer Jeune Travailleur de Fougères Posabitat :
  - Accessible à partir de 16 ans.
  - Objectif : accompagnement vers un logement autonome (apprentissage du lever seul, de la gestion budgétaire, de la préparation des repas) avec une transition possible vers les appartements collectifs ou chambres individuels sur Posabitat à la location de l'Institut Paul Cézanne.
  - Composition de l'équipe : une maîtresse de maison, 2 monitrices-éducatrices et d'une surveillante de nuit.
  - Comme pour l'accueil de nuit sur site, l'hébergement s'effectue du lundi soir au vendredi matin.
- **Des appartements collectifs et chambres individuelles** loués à Posabitat :
  - 2 appartements collectifs de 6 chambres (garçons et filles séparés) et 3 chambres individuelles.
  - Accompagnement éducatif, dans la continuité de l'unité Envol, les jeunes sont amenés à gérer leur budget repas et la préparation de leur repas seul à la semaine.
  - Présence de professionnels éducatifs qu'en soirée pour accompagner le travail budgétaire, de relation aux autres et pour favoriser un soutien scolaire.

## ACCUEIL DE JOUR

### ► 5 unités d'enseignement interne :

- **1 unité accueillant des enfants en bas âge jusqu'à 11 ans.** Temps pédagogiques et éducatifs adaptés en fonction des besoins et potentialités. Temps individuels ou collectifs mis en place en lien avec la famille en construisant le projet d'accompagnement.
- **1 unité accueillant des adolescents de 11 à 16 ans.** Enseignement par des professeurs CAPEJS et des enseignants spécialisés en fonction des besoins et potentialités de chaque jeune. Maintenir ou poursuivre les acquis scolaires. Travail éducatif pour accompagner les jeunes sur la gestion quotidienne, la relation à l'autre et le développement de ses connaissances.
- **1 unité accueillant des adolescents et jeunes adultes présentant des troubles associés ou handicap rare** dont l'objectif est de travailler la transition et l'orientation vers le secteur adulte (établissements spécialisés). Un travail sur le maintien des acquis est réalisé en commun par un enseignant spécialisé et l'équipe éducative.
- **1 unité accueillant des jeunes adultes à partir de 16 ans dont l'objectif est de travailler sur l'orientation** scolaire ou professionnelle de chacun (milieu ordinaire, milieu protégé, CAP, apprentissage).
- **1 unité CAP** : l'enseignement est adapté sur 3 ans (aménagement tiers temps) et pratiqué en LSF. Le nombre de places est limité à 10 jeunes afin de favoriser un accompagnement soutenu et adapté tant sur les temps pédagogiques que techniques.

### ► Deux UEE Primaire (secteur Fougères et St Malo) :

- L'accompagnement pédagogique est réalisé par des professeurs CAPEJS et enseignants spécialisés. Un éducateur spécialisé afin de favoriser la corrélation entre travail éducatif et pédagogique.
- Chaque jeune bénéficie de temps collectifs et individuels.
- Les temps d'inclusion sont mis en place en fonction des besoins et des potentialités de chaque enfant.

### ► Deux UEE Collège (secteur de Fougères) :

Selon le même modèle que les UEE Primaire, l'accompagnement se fait au sein de deux collèges sur le secteur de Fougères. Les temps d'inclusion sont évalués et augmentés en fonction des besoins et potentialité de chaque jeune. L'enseignement hors inclusion est réalisé par des enseignants spécialisés et professeurs CAPEJS soutenus sur l'aspect éducatif par des éducateurs.

## PRESTATION EN MILIEU ORDINAIRE

La transformation en Dispositif a favorisé l'intégration du SSEFS en tant que modalité d'accompagnement en Milieu Ouvert. L'accompagnement est réalisé sur les lieux de scolarité de la maternelle au lycée par des enseignantes spécialisées ou des éducateurs en fonction des besoins de chaque jeune. Un accompagnement par une codeuse est mis en place pour les jeunes déficients auditifs afin de favoriser la communication et la compréhension durant les temps de classe.

## **Le dispositif : ressource et expertise pour les territoires**

Le dispositif est repéré dans sa fonction d'appui ressource auprès des acteurs de l'environnement du jeune (les familles, les équipes/communautés pédagogiques, les équipes éducatives, les partenaires de l'insertion professionnelle ...).

Les professionnels, anciennement positionnés sur le SSEFS ont développé depuis longtemps une fonction d'appui-ressources tant pour leurs collègues de l'enseignement, que pour les familles.

Aujourd'hui positionnés sur la modalité PMO, ces professionnels agissent pour :

- Faire connaître les troubles dont souffrent les enfants : connaissances médicales et impact sur le quotidien de l'enfant.
- Partager les compétences sur les aménagements qui peuvent bénéficier aux enfants (aménagement d'espace, utilisation de matériel, utilisation d'outils de compensation...).
- Permettre aux interlocuteurs d'exprimer leurs craintes face au handicap ou leur désarroi à l'accompagner.

Cette fonction appui-ressources peut prendre différentes formes :

- Observation de l'enfant dans son lieu de vie ou d'apprentissage (famille, école, centre de loisirs...).
- Prêt de matériel, proposition d'organisation de l'espace de la salle de classe...
- Participation à des réunions de professionnels (ESS, MDPH, groupe de praticiens...).
- Organisation / participation à des temps forts (établissements, mairies, associations) : forum, réunion d'information / sensibilisation...

Par ailleurs, le référencement récent de l'établissement au sein de l'équipe relais handicap rare nous positionne également sur ce champ.

L'association a mis en place depuis 2022, une cellule de recherche et développement, appelée le "ParcLab". Cette cellule a organisé son premier colloque en 2023 sur les savoirs expérimentiels des professionnels. En effet, le champ du handicap sensoriel demande une haute technicité des professionnels qui y travaillent. Les formations multiples et l'expérience acquise leur permet d'être tout à fait en capacité d'assurer la fonction appui ressource.

## **Le territoire d'intervention du Dispositif**

Le territoire du dispositif concerne l'ensemble département d'Ille et Vilaine et, de façon dérogatoire d'autres départements (principalement la Manche et de la Mayenne). Le dispositif Paul Cézanne est ancré historiquement sur le pays de Fougères, mais également à Pacé (métropole rennaise) et sur le pays de Saint Malo.

## Le cadre législatif et réglementaire du Dispositif

Le **Code de l'action sociale et des familles** (art. L321, art. L312-1 et art. 312-7-1, art D312-99), le **Code de la santé publique** (art. L2132-4) et le **Code de l'Éducation** sont des références pour l'action.

### Lois

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ;
- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance.

### Autres textes

- Décret n° 2005-152 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements
- Décret du 06 janvier 2005 et la circulaire du 14 mai 2007 qui posent les bases cliniques de
- L'intervention en ITEP
- Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des ESMS en dispositif intégré
- Instruction interministérielle du 19 août 2022 sur les compétences psycho sociales
- Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif des établissements médicosociaux.

## Les références du cadre tarifaire, d'évaluation de la qualité et les recommandations des bonnes pratiques professionnelles

Le dispositif Paul Cézanne, en tant qu'établissement et service médico-sociaux, appuie son action sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles qui permettent d'accompagner les pratiques et sur le cadre tarifaire du secteur des personnes en situation de handicap. Il s'inscrit dans la démarche d'évaluation à travers l'application du référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS du 8 mars 2022 de la Haute Autorité de Santé.

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS (Haute Autorité de Santé) constituent des repères, des orientations, des pistes pour l'action pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et qui permettent aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et de mettre en œuvre un accompagnement adapté.

Le projet de réforme SERAFIN PH (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) : au-delà de la dimension budgétaire, la réforme permet d'harmoniser un langage commun autour des besoins identifiés dans chaque établissement ou service et les prestations privilégiées pour y répondre.

Le référentiel d'évaluation de la qualité de la HAS – 2022 :

Le Projet Dispositif Intégré s'appuie sur les enjeux et objectifs de l'évaluation de la qualité des ESSMS :

- Permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour l'ESSMS et les professionnels.

L'évaluation a pour objectif de s'assurer qu'un accompagnement de qualité soit apporté aux personnes avec une réponse adaptée à l'expression de ses souhaits, ses besoins et à ses projets.

## **Un dispositif inscrit dans les politiques publiques médico-sociales**

Les interventions du Dispositif Paul Cézanne s'appuient sur des textes de référence et s'inscrivent dans les politiques publiques et dans le cadre réglementaire relatif au secteur médico-social :

- **Les textes internationaux de référence**

### **La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989**

Art. 27 « L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible ».

Art. 31 « Tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

### **La définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé**

La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

### **La classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé**

Constitue un handicap « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

- **Les politiques publiques médico-sociales de référence**

### **Au niveau national**

#### [Les orientations de la Stratégie Nationale de Santé 2023-2033](#)

La Stratégie Nationale de Santé constitue le cadre de la politique de santé définie par le gouvernement pour la période 2023-2033. Elle poursuit 3 finalités principales :

- Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie ;
- Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée ;
- Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises.

Elle vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, notamment l'inclusion en matière de santé et à garantir à chaque personne en situation de handicap un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes.

### *La Conférence Nationale du handicap 2023*

La 6ème conférence nationale du handicap 2023 (la CNH) a été l'occasion de présenter le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap et de fixer les orientations et les moyens de cette politique.

Parmi les engagements pris, voici les principales mesures qui impactent le dispositif :

1) La transformation de l'offre médico-sociale : passer d'une logique de places à une logique de parcours.

- Développer l'offre médico-sociale pour répondre aux besoins des personnes (couverture des zones blanches)
- Généraliser l'accompagnement en plateformes de services (fin de la logique d'établissements fermés □ priorités établissements pour enfants)
- La rénovation du cadre légal et réglementaire médico-social
- Faciliter la sortie des jeunes de la filière spécialisée (réseau des facilitateurs de parcours : APV – assistant parcours de vie, CEP : conseiller en parcours) de la Communauté 360.

2) L'école pour tous

- Attribuer un numéro INE pour tous les enfants
- Confier la responsabilité de la première réponse de premier niveau à l'Education Nationale (détermination et mise en œuvre des accompagnements pédagogiques et accès aux matériels pédagogiques et mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social)
- Transformer les PIAL en « pôles d'appui à la scolarité »
- Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques
- Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation
- Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école
- Déployer des professeurs référents dans les établissements (nomination d'un référent handicap et accessibilité pédagogique)

### *La Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : AUTISME, DYS, TDAH, TDI*

La stratégie nationale reprend le cap fixé par la 6ème Conférence nationale du handicap : le respect et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap au cœur de l'action. Cette nouvelle stratégie qui repose sur 6 engagements déclinés en 81 mesures, relève les défis d'un repérage le plus précoce possible, d'une meilleure adaptation de la scolarité aux particularités des élèves, de la fin de l'errance diagnostique à tout âge et d'un accompagnement de qualité tout au long de la vie.

Le Dispositif Paul Cézanne accueille des jeunes avec déficiences auditives, troubles sévères du langage et des apprentissages, avec ou sans troubles associés (dont autisme, TND...). L'enjeu pour l'IES est de consolider son expertise auprès de ce public, via des formations et des partenariats avec les ressources spécialisées et envisager la pertinence de faire reconnaître dans son autorisation l'accueil de ce public.

## Au niveau régional

### *La déclinaison régionale du 3ème Schéma national d'organisation sociale et médico-sociale handicaps rares 2021-2025*

Depuis 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne a fait le choix de structurer une offre spécialisée d'appui sur le champ du handicap rare avec la reconnaissance d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) référents handicaps rares et la mise en place d'une équipe mobile handicaps rares régionale.

En 2024, l'IES a été retenu et fait partie aujourd'hui du réseau des établissements et services médico-sociaux référents handicaps rares de la région Bretagne.

L'expertise des professionnels est ainsi renforcée à travers les formations et les participations aux communautés de pratiques. A la sollicitation de l'ERHR Bretagne, les professionnels interviendront auprès des personnes concernées.

### *Le Projet Régional de Santé de Bretagne 2023-2028*

Dans son Schéma régional de santé, l'ARS Bretagne propose des réponses pour que le système de santé breton relève les défis des cinq prochaines années. L'un des axes du schéma « Agir en faveur de l'autonomie et de l'inclusion des personnes » se décline en plusieurs objectifs qui concernent le dispositif intégré :

- Améliorer le repérage, le diagnostic et l'accompagnement précoce du handicap
- Renforcer l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Conforter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

L'association le Parc et l'ensemble de ses ESMS, portent la volonté de favoriser l'auto-détermination et la participation des personnes accueillies et accompagnées dans une perspective de développement personnel et de participation sociale [2] . Dans ce sens, le dispositif Paul Cézanne aide chaque jeune à repérer et valoriser ses potentialités et ses compétences. La participation et la parole sont les bases de l'action afin que chacun puisse développer, de façon autonome et responsable, son projet de vie. Le dispositif adapte son offre de services afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et de favoriser leur inclusion sociale.

## Au niveau départemental

### *Le schéma départemental de l'autonomie et inclusion 2023-2028*

A travers son schéma, le Conseil départemental d'Ille et Vilaine relève plusieurs défis majeurs dont celui d'augmenter et diversifier l'offre dans le secteur enfance, afin d'adapter la réponse apportée aux personnes en situation de handicap aux orientations préconisées par la MDPH et agir ainsi en faveur du respect des droits.

Pour relever cet enjeu, la Collectivité Territoriale a déterminé plusieurs stratégies à développer qui intéressent particulièrement le dispositif :

- Assurer une réponse coordonnée et de qualité aux personnes
- Garantir l'accès aux droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Améliorer la coordination des institutions et des acteurs
- Mettre en place une démarche de qualité forte en appui des établissements sociaux et médico-sociaux

[2] Projet associatif stratégique page 9

## Les habilitations

L'arrêté préfectoral du 06 juin 2011 précise que l'IES dispose de 120 places pour des jeunes âgés de 3 à 20 ans en situation de handicap auditif ou présentant des troubles sévères, persistants et durables du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap(s) associé (s) : 60 places) en internat et 60 places en semi-internat.

## Les orientations stratégiques du CPOM 2020-2024 de l'association Le Parc

L'association devra contractualiser un nouveau CPOM début 2025. Les nouvelles orientations feront sans doute l'objet d'un avenant au présent projet d'établissement. Ci-après, sont évoquées les orientations des fiches CPOM qui concernent l'établissement.

### Orientation 1 : Apporter une réponse adaptée, inclusive et évolutive aux besoins de chaque personne en situation de handicap

- Participer à la démarche RAPT en favorisant l'offre de proximité et les partenariats
- Proposer une offre d'accompagnement adaptée aux besoins des personnes du-des territoire(s) d'intervention
- Soutenir et développer l'inclusion scolaire et la scolarisation
- Développer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Accompagner les transitions et favoriser la fluidité des parcours
- Adapter l'accompagnement en fonction des publics spécifiques : handicaps rares, TSA, TED, pathologies psychiques
- Transformer l'offre du secteur enfance en passant en mode de fonctionnement dispositif intégré
- Favoriser la place et le rôle de l'usager, son autodétermination et développer l'aide aux aidants

### Orientation 2 : Mettre en place une organisation efficiente au service des personnes

- Développer des actions de soins, de prévention et d'éducation à la santé

### Orientation 3 : Améliorer en continu la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

- Agir dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques
- Développer une politique RH ambitieuse et en phase avec le projet associatif
- Développer un Système d'Information sécurisé pour une meilleure qualité de prise en charge et une rationalisation des coûts
- Adapter les locaux et les matériels actuels à l'évolution des publics accueillis

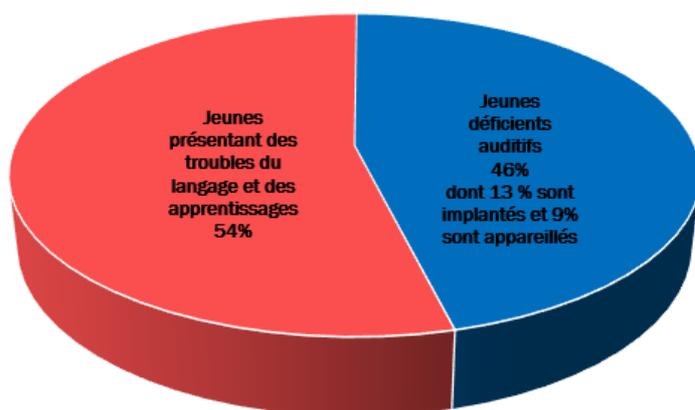
## Le profil et les caractéristiques des jeunes

Le public accompagné présente une déficience auditive ou des troubles sévères, persistants et durables du langage et des apprentissages (troubles DYS) comme déficience principale. D'autres troubles peuvent y être associés (syndrome de Dravet, syndrome d'Usher, syndrome Charge...). Ces troubles peuvent s'exprimer dans le langage écrit, oral, et/ou les activités numériques. Ils peuvent être praxiques, visio-spatiaux, de l'attention ou encore de la mémoire.

Les jeunes sourds, appareillés, implantés ou non qui sont accueillis au sein du dispositif utilisent différents modes de communication : Langue des signes française, français signé, codage... ou encore d'autres communications dites alternatives (CAA, PECS, Makaton...).

Les jeunes présentant des troubles sévères du langage ont besoin d'accompagnement demandant la mise en place de moyens de compensation au sein de l'établissement comme sur les différents sites de scolarisation. Ces derniers permettent de contourner dans la mesure du possible les difficultés tout en s'appuyant sur des compétences.

En 2023, le public de l'IES - accueil de jour et accueil de nuit se définit ainsi :



Pour les jeunes déficients auditifs, l'outil de communication reste la LSF.



Plus de 64% des jeunes présentant des troubles du langage bénéficie d'un accompagnement sur les classes externalisées. Ces enfants ont vu au cours de leur développement apparaître des troubles impactant leurs apprentissages scolaires, l'insertion professionnelle et sociale. La fatigabilité reste l'une des conséquences majeures.

**En 2023, le public du SSEFS – Prestation en milieu ordinaire se définit ainsi :**

Les jeunes déficients auditifs représentent 34 % du public accueilli (43% en 2022) et les jeunes présentant un trouble du langage représentent 66% du public accueilli au sein du SSEFS.

Sur 2023, 100% des entrées correspondent à des jeunes présentant des troubles du langage.

### Situation de handicap et troubles associés

En 2023, le SSEFS accompagne des jeunes en situation de handicap présentant **des troubles associés** correspondant à **16 %** du public accueilli (une diminution de 7% par rapport à 2022). En 2023, un jeune présente des troubles psychiques, quatre jeunes présentent une déficience visuelle, deux jeunes présentent une déficience motrice, deux jeunes présentent une déficience métabolique, un jeune présente une cérébrolésion, huit jeunes présentent un trouble du comportement et de la communication et trois jeunes présentent un trouble non répertorié dans les grilles statistiques de l'ANAP.

Ces jeunes bénéficient d'une prise en charge importante et demandent de la part de l'équipe de PMO une communication avec l'ensemble de ces acteurs afin d'évaluer au mieux les besoins et définir les objectifs d'accompagnement personnalisé.

## Le handicap rare

La notion de handicap rare s'appuie à la fois sur les éléments de définition donnés par le CASF (article D 312-194) et sur les travaux d'élaboration du schéma national handicap rare :

- Rareté des publics : une prévalence de 1 cas pour 10 000,
- Rareté des combinaisons de déficiences qui se traduit par une complexité des conséquences handicapantes,
- Rareté des expertises requises pour le diagnostic, l'évaluation fonctionnelle et l'élaboration des projets d'accompagnement adaptés pour ces personnes.

Les situations de handicap rare concernent potentiellement toutes les catégories d'âges (enfant, adolescent, adulte, personne handicapée vieillissante). Les situations de handicap rare peuvent être de naissance, acquises, stables ou évolutives.

En 2023, 19 jeunes étaient en situation de handicap rare.

## Les évolutions des jeunes accompagnés

Nos rapports d'activité montrent au fil des ans une évolution de notre public :

L'**effectif des adolescents** est en constante augmentation (accueil de jour et accueil de nuit). Aujourd'hui, plus de la moitié des jeunes a plus de 13 ans, alors qu'il y a 10 ans, nous avions encore des enfants de classe maternelle. Nous expliquons cette évolution par le phénomène d'inclusion qui permet aux jeunes enfants d'être maintenus le plus longtemps possible à l'école élémentaire. Le passage au secondaire reste un point d'achoppement qui favorise l'orientation en structure spécialisée.

Le trouble **Neuro développemental** (TND) souvent associé à la surdité. Nous assistons à un renversement de la "hiérarchie des troubles" : les troubles associés deviennent plus invalidants que la surdité (déficience principale). Les TND sont très représentés au sein des jeunes du dispositif, allant des troubles "dys", au trouble du spectre de l'autisme. On assiste à un effet de potentialisation des troubles créant des situations extrêmement complexes qui se manifestent souvent par de la violence (auto ou hétéro agressivité).

Des **situations familiales et sociales souvent dégradées** : la double vulnérabilité est qualifiée par une situation de handicap cumulée à des conditions sociales dégradées. Les conditions sociales peuvent être dégradées par la précarisation des situations : manque de ressources, difficultés d'accès au soin, parcours migratoires traumatiques et / ou par des situations de maltraitance. Ces situations de maltraitance sont souvent déjà identifiées et prises en charge par le dispositif départemental de protection de l'enfance ou repérées et signalées au cours de l'accueil des enfants.

# Les familles et aidants

Les parents sont considérés comme les plus proches partenaires des professionnels. Le parcours de chaque enfant est co construit dans une dynamique de coopération garantissant le rôle singulier des parents. A cet effet, les professionnels s'attachent à prendre en compte le parcours, le rythme, les besoins et la singularité des aidants familiaux.

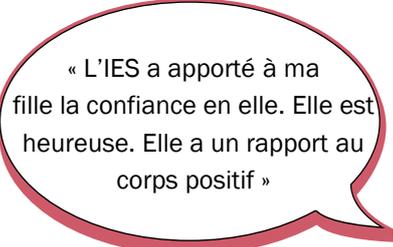
Les savoirs expérientiels de la famille et des aidants sont mobilisés à tout moment dans un souci de cohérence et d'articulation entre la proposition institutionnelle et les choix familiaux.

## Les besoins et attentes des familles et aidants sont pluriels :

- Être rassurés sur le parcours et sur l'accompagnement de leur enfant
- Une écoute et/ou un soutien psychologique
- La compréhension et l'apprentissage des différents moyens de compensation proposés à leur enfant
- Des conseils et des informations
- Des outils et supports pour échanger avec les enfants sur leur journée
- Des temps de répit (pendant les vacances scolaires notamment)

Dans le cadre de l'actualisation du projet Dispositif Intégré, l'organisation de deux temps d'échanges avec des parents a permis de les consulter et de recueillir leurs points de vue et souhaits sur les thématiques des besoins et attentes et celle du parcours des jeunes.

Les apports du dispositif à l'égard des jeunes exprimés par les parents portent essentiellement sur :



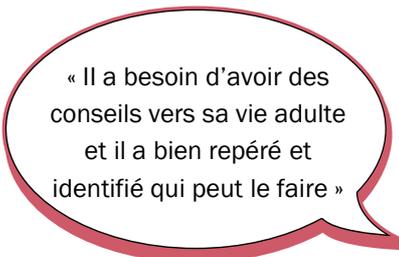
« L'IES a apporté à ma fille la confiance en elle. Elle est heureuse. Elle a un rapport au corps positif »

La confiance et l'estime de soi



« Mon fils est mieux dans ses baskets »

Un épanouissement et un mieux-être



« Il a besoin d'avoir des conseils vers sa vie adulte et il a bien repéré et identifié qui peut le faire »

Une plus grande autonomie

- Une bonne communication entre les professionnels et les familles
- Une participation à la vie sociale

# L'expression et la participation des jeunes et des familles

La reconnaissance des compétences, des expertises, des droits et des choix des enfants et des jeunes ainsi que de leurs parents constitue le point de départ des actions engagées par les professionnels du dispositif.

De nombreuses modalités d'expression et de participation des enfants, des jeunes et de leur famille sont mises en œuvre dans le cadre du dispositif :

- Les rencontres formelles individualisées lors de l'élaboration (recueil des attentes) et de l'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement
- Les rencontres avec les professionnels à l'occasion des journées parents et/ou sur rendez-vous
- Le Conseil de la Vie Sociale et le questionnaire de satisfaction
- Les réunions collectives par unité
- Des informations collectives à thème suivant les besoins
- Les réunions des jeunes (accueil de jour et de nuit) sur sites
- Les cahiers de liaison
- Les échanges à l'initiative des professionnels ou de la famille concernant l'accompagnement
- Les temps forts et festifs

Les parents, consultés lors de l'actualisation du projet, ont indiqué apprécier particulièrement :

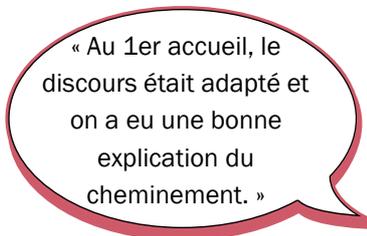
- Les temps de co-construction des Projets Personnalisés d'Accompagnement ;
- La coordination du parcours par un référent qui permet d'avoir un interlocuteur privilégié ;
- Les temps d'échanges avec les professionnels (type portes ouvertes et ateliers jeux).



« En tant que famille, on se sent entendue. »



« Les référents des enfants ont une grande disposition et une communication adaptée. »



« Au 1er accueil, le discours était adapté et on a eu une bonne explication du cheminement. »

# Les missions

Le Dispositif Paul Cézanne poursuit deux missions principales :

- Accompagner le parcours de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte (3-20ans) déficient auditif et/ou présentant des troubles sévères du langage et/ou des apprentissages avec ou sans troubles associés (dont le handicap rare) à travers la mise en œuvre d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).
- Accompagner la famille et l'entourage habituel de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte pour s'ajuster au mieux à ses besoins et attentes dans le quotidien, à comprendre et à objectiver ses compétences et à la mise en œuvre de son parcours vers une inclusion sociale et/ou professionnelle.

# L'offre de service : les prestations et les modalités

Pour répondre aux besoins singuliers de chaque jeune accueilli, le Dispositif propose une palette de prestations présentée ici selon la nomenclature « prestations » SERAFIN PH (Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées). Le fonctionnement selon la logique de parcours permet de mobiliser les prestations nécessaires à l'évolution du projet de l'enfant, de les ajuster et de les articuler avec les ressources extérieures au dispositif.

Les prestations en matière de santé	Les prestations en matière d'autonomie
<p>Suivi médical (ORL) = 1 visite / an</p> <p>Suivi infirmier</p> <p>Actions de prévention (Hygiène, PEVAS : programme éducation à la vie affective et sexuelle...)</p> <p>Actions Sport &amp; santé</p> <p>Bilan prothétique = 1 visite/an</p> <p>Bilan et/ou suivi (individuel et/ou collectif) : psychologique, orthophonique, en psychomotricité, en ergothérapie, en art-thérapie</p> <p>Espace de répit et d'apaisement de type Snoezelen</p> <p>Partenariat avec Handi-Psy et Handi-Access</p> <p>Concertation avec des services de santé de niveau 3 : CRTLA (Centre Ressources des Troubles du Langage et des Apprentissages), CRA (Centre de ressources autisme) et avec le centre d'implantologie</p>	<p>Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne en matière d'hygiène, de transports et de gestion du quotidien</p> <p>Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et en sécurité : actions collectives et individuelles de prévention en lien avec le PPA et groupes thématiques</p> <p>Communication et relation avec autrui : accompagnement dans le choix de la communication, adaptation du mode de communication / PPA et proposition d'outils de compensation à la communication orale et écrite</p>
Le répit	
<p>En 2024, le dispositif Paul Cézanne a mis en place une modalité d'accueil « Répit ».</p> <p>Ces temps sont proposés durant les vacances scolaires de printemps, d'été ou de Toussaint.</p> <p>La durée peut varier de 3 à 5 jours en accueil de jour complété par un accueil de nuit en fonction des besoins du jeune et/ ou de sa famille.</p> <p>Cet accueil permet aux familles, selon le recensement de leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'avoir des temps dédiés à la fratrie de l'enfant/du jeune accompagné au sein du dispositif</li> <li>- De bénéficier de temps pour répondre à leurs besoins (santé, loisirs).</li> </ul> <p>Les enfants et/ou jeunes accueillis sont des groupes hétérogènes en termes d'âge et de handicap.</p> <p>L'objectif pour les enfants/jeunes est de profiter de temps culturels, sportifs, ludiques dont certains ne bénéficient pas au sein de leur famille.</p> <p>Ces temps de répit favorisent l'évolution du jeune en lien avec son projet d'accompagnement par la rupture du rythme quotidien connu et acquis.</p>	

# Le parcours du jeune

## L'accueil

L'accueil est au cœur du projet d'établissement en adéquation avec l'une des valeurs partagées de l'association : "l'accueil de tous et la reconnaissance de chaque personne dans sa singularité". A la différence du terme "admission" portant une connotation plus médicale, l'accueil intègre pleinement le processus d'accompagnement. Nous distinguons :

- Le premier accueil du jeune et de sa famille pour visiter les locaux
- L'accueil du jeune durant sa période d'immersion (si nécessaire)
- L'accueil à chaque étape de son accompagnement et tout au long de son parcours.

Au sein du dispositif PAUL CEZANNE, une première rencontre est proposée à la famille ainsi qu'au jeune. Ils sont reçus par la direction du dispositif qui leur présente le projet d'établissement. Les premiers éléments de l'anamnèse sont recueillis et transmis à l'équipe pluridisciplinaire de la commission d'évaluation des besoins (CEB).

Le rôle de la CEB est d'évaluer les besoins du jeune à partir des éléments administratifs du parcours de santé et de scolarisation, elle peut investiguer également auprès des partenaires (écoles, thérapeutes en libéral, l'aide sociale à l'enfance, etc.) dans le but de transmettre à la direction des éléments nécessaires pour statuer sur l'admission. La CEB identifie l'unité d'accueil la plus propice pour le jeune et peut proposer une période d'immersion si nécessaire.

L'accueil du jeune est validé en commission d'accueil en présence de l'ensemble de l'équipe de direction. La directrice adjointe nomme ensuite le coordinateur de parcours, personne ressource du jeune et de sa famille, et ce durant tout l'accompagnement.

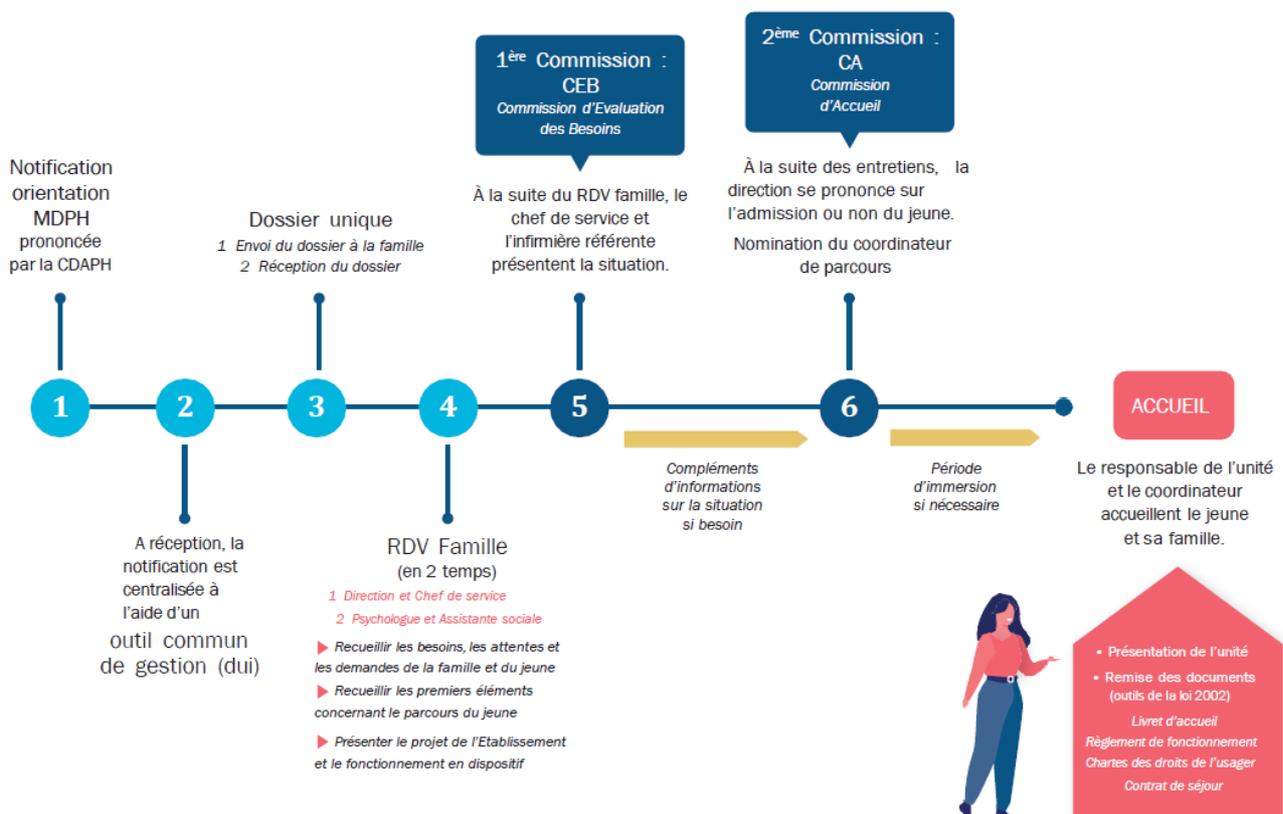
La période d'immersion a deux objectifs :

- Pour le jeune : découvrir son unité, son groupe, qu'il se familiarise avec ce nouvel environnement (les lieux, les professionnels, etc.).
- Evaluer la pertinence du choix de l'unité d'accueil et préconiser des ajustements si besoin.

Un bilan de ces journées est réalisé avec le jeune et sa famille.

En fonction des disponibilités d'accueil de l'unité une date est proposée au jeune et à sa famille. L'accueil d'un jeune peut se faire tout au long de l'année et n'est pas restreint au calendrier de rentrée scolaire.

## PROCÉDURE D'ACCUEIL



# L'accompagnement du parcours, la référence

« Il n'y a pas assez de rencontres à mi-parcours pour voir l'évolution de nos enfants »

Parents

Une nouvelle mission dans le cadre du fonctionnement en dispositif est active depuis septembre 2024. Cette évolution vient répondre à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

Ainsi, le coordinateur a pour mission de veiller à la fluidité du parcours des jeunes au sein du dispositif en vue de favoriser sa continuité. Il a un rôle transversal du fait de sa vision globale de la situation, sa mission est pensée comme une prévention des risques de rupture de parcours.

A la rentrée 2024, 4 coordinateurs de parcours sont désignés (en soutien de la case manager et conseillère en insertion professionnelle ressources de certains parcours). Interlocuteurs privilégiés pour les familles, ils ont trois missions principales :

- Dans le cadre d'une dynamique pluridisciplinaire, il fait le lien constant avec les jeunes accompagnés, leurs familles ou représentants légaux, les partenaires et les autres professionnels impliqués dans la mise en œuvre des parcours des jeunes.
- Il s'assure des prestations proposées définies dans le PPA pouvant être portées de manière conjointe ou successive par les trois modalités (accueil de jour, accueil de nuit, PMO). Il est en lien constant avec les équipes de Paul Cézanne et les autres interlocuteurs du jeune et de sa famille (établissement scolaire, libéral...).
- Il veille à l'inscription citoyenne des personnes sur leur territoire de vie.

Le coordinateur adopte une posture éthique favorisant l'auto-détermination des personnes accompagnées.

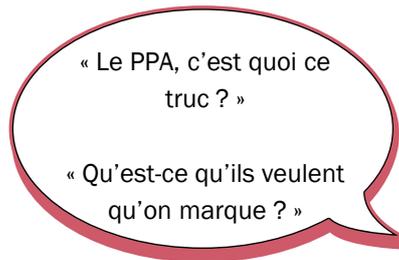


## La sortie du dispositif

Conformément à la réglementation, le dispositif assure une veille du parcours des jeunes sortis durant trois ans. A la demande du jeune et de sa famille, des professionnels suivent et accompagnent le jeune dans le but de s'assurer de la qualité de l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Ces actions peuvent favoriser le maintien du lien en évitant les situations de rupture du parcours du jeune et soutenir la dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement par le dispositif Paul Cézanne n'est qu'une étape dans le parcours de vie du jeune. Mais afin de permettre une fluidité des parcours, le dispositif s'engage en tant qu'acteur de territoire dans la prévention des situations de rupture : l'après est et doit être une étape réfléchie, formalisée.

# Le projet personnalisé d'accompagnement

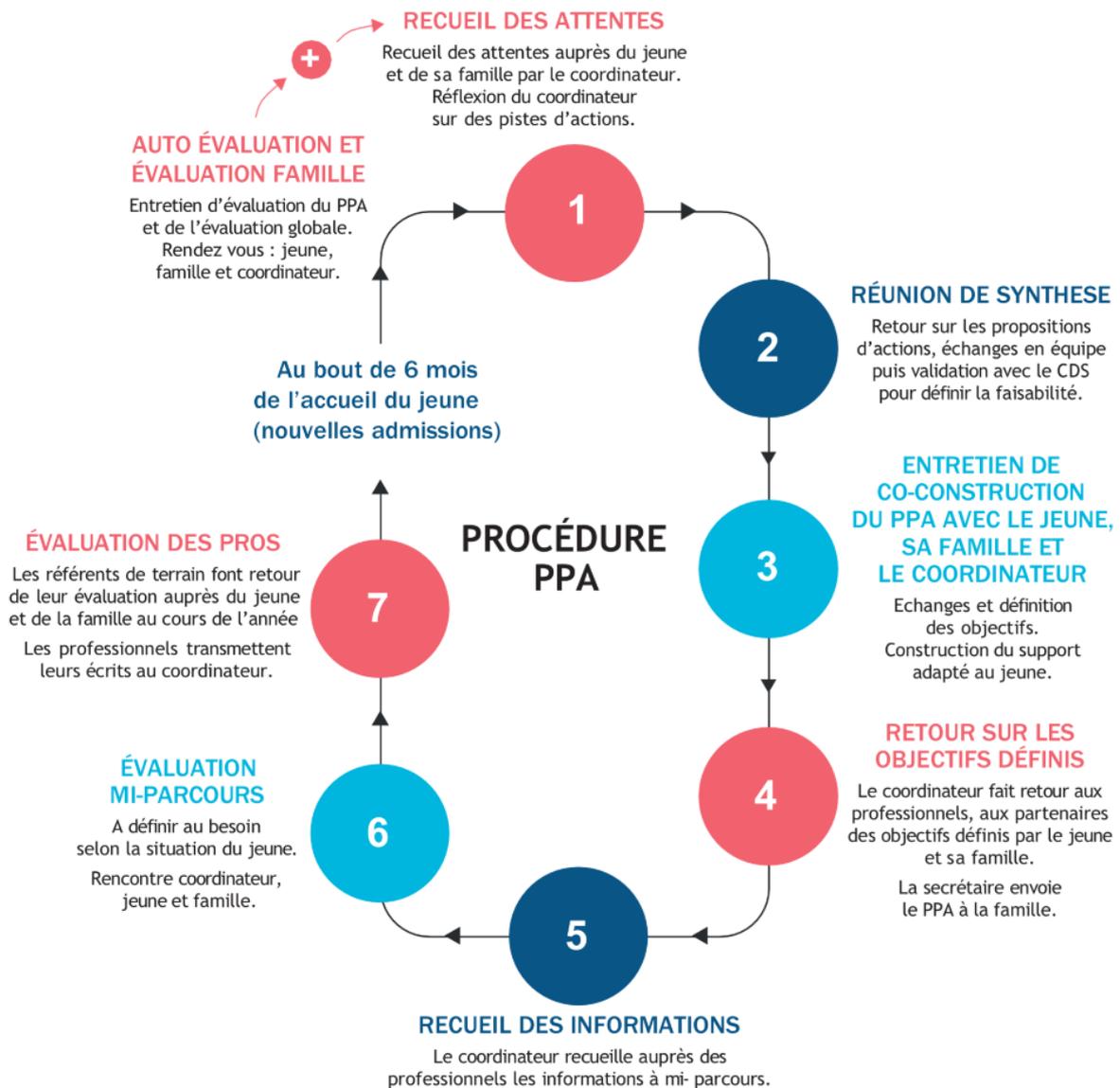


Parents

Conformément à l'esprit de la loi de 2002 qui institue la personnalisation des actions, le coordinateur de parcours élabore avec le jeune et ses parents ou son représentant légal, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA), qui est formalisé dans les 6 mois suivant l'accueil du jeune et est actualisé chaque année.

Le projet personnalisé précise le contrat de séjour en définissant pour chaque jeune :

- Ses attentes et celles de sa famille
- Les objectifs qu'il souhaite travailler
- Les modalités pour atteindre ces objectifs (prestations de service)



# Les principes éthiques et cliniques d'interventions professionnelles

Dans son projet associatif stratégique 2022-2027, l'association le Parc a initié une réflexion éthique sur les besoins et aspirations des personnes accueillies et sur les enjeux.

L'éthique d'intervention des professionnels du dispositif Paul Cézanne repose sur les principes suivants :

1. Une **approche éco-systémique** du handicap : il s'agit de :

- Prendre en compte la personne en situation de handicap dans sa globalité et dans sa singularité.
- Prendre en considération les interactions des facteurs personnels de cette personne avec ses différents environnements (familial, école, vie sociale...);
- Croiser les deux éléments précités avec les habitudes de vie.

En s'appuyant sur le Modèle de Développement Humain – Processus de Production du Handicap (MDH-PPH), développé par Patrick Fougeyrollas, les professionnels du dispositif tendent à identifier les leviers ainsi que les freins propres à chaque jeune pour in fine proposer des projets ajustés au plus près de sa demande. Cette approche amène l'idée que la situation de handicap évolue en fonction du milieu dans lequel vit la personne et ce qu'elle souhaite ou non développer. L'adaptation des compensations s'adapte en fonction du résultat des interactions entre les différents indicateurs.

2. L'**inclusion**, la **participation sociale**, l'**ouverture sur l'extérieur**, la **révélation des potentiels** et la **valorisation des compétences** : l'approche sociale du handicap vise à favoriser la participation sociale et l'exercice de citoyenneté des jeunes accompagnés.

3. L'**autodétermination** et le **pouvoir d'agir**

L'autodétermination désigne un ensemble d'habiletés et d'attitudes requises pour agir comme un acteur de sa propre vie, pour faire des choix et prendre des décisions en regard de sa qualité de vie, libre de toute influence externe excessive ou d'interférence.

« Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive. Cela implique d'avoir la possibilité :

- De multiplier les expériences pour connaître ses envies
- De s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix

Les actions des professionnels visent également à développer les compétences psychosociales des enfants accompagnés.

L'OMS définit de façon générale la compétence psychosociale comme " la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement ".

Aujourd'hui, la recherche définit :

- Trois compétences psychosociales cognitives (avoir conscience de soi, capacité de maîtrise de soi, prendre des décisions constructives)
- Trois compétences psychosociales émotionnelles (avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions et gérer son stress)
- Trois compétences psychosociales sociales (communiquer de façon constructive, développer des relations constructives et résoudre des difficultés).

Nous travaillons ces aspects principalement au niveau psychologique et éducatif.

Une psychologue de l'établissement réalise sa thèse (grâce à une convention CIFRE) et cherche à développer un programme pour soutenir les habilités sociales des jeunes sourds.

Au niveau éducatif, le projet "hébergement" a été élaboré pour soutenir expressément les compétences psychosociales des jeunes qui bénéficient de la modalité "Accueil de nuit". La vie collective est ainsi le support pour travailler par exemple, la régulation des conflits, la capacité à faire respecter son intimité, la capacité à faire des projets pour soi et avec les autres, etc.

- D'apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et à les assumer
- D'oser prendre des risques pour apprendre de ses erreurs.

Le pouvoir d'agir : « Un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle ils s'identifient » (Le Bossé 2012)

- La reconnaissance et le développement des compétences psychosociales de chaque jeune accueilli quel que soit sa situation de handicap ou son niveau de ressources.
- La reconnaissance de l'expertise d'usage : reconnaître les savoirs des jeunes, des familles et s'appuyer sur leurs expériences de vie et le développement de la pair-aidance (aide mutuelle que s'apportent des personnes concernées par une problématique commune).
- L'écoute active, la transparence, un climat d'ouverture et de confiance qui favorisent les liens nécessaires pour accompagner les jeunes et les familles dans l'acceptation du handicap et dans leurs choix à mener dans leur projet de vie. Il s'agit de faire avec le jeune et avec son consentement.
- L'accessibilité des informations : s'assurer de leur bonne compréhension pour permettre aux jeunes et aux familles de faire des choix éclairés.
- L'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles : le soutien de la liberté d'aller et venir, le respect de la dignité et de l'intégrité, le respect de la vie privée et l'intimité, le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle, le respect du droit à l'image et la garantie de la confidentialité et de la protection des informations et des données.
- La démarche de bienveillance du jeune et de sa famille qui vise à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins et attentes, tout en prévenant la maltraitance.

# Les Ressources Humaines et le management

L'équipe pluridisciplinaire est composée de nombreux professionnels qui œuvrent dans des domaines de compétences et de spécialités complémentaires :

## ÉDUCATIF



## THÉRAPEUTIQUE



## PÉDAGOGIQUE



## FONCTIONS SUPPORT



## MANAGEMENT



## COMMUNICATION



## SERVICE D'APPUI ET DE COORDINATION



# L'organisation et les compétences mobilisées au sein du Dispositif

## Les missions administratives

Les assistants administratifs sont chargés du suivi du dossier du jeune : tenue du dossier papier ou informatisé, collecte des données, suivi de l'activité, organisation administrative de la santé, scolarité (y compris examens scolaires) et des liens avec la famille (transports, etc.). Le dispositif dispose d'un Dossier de l'Usager Informatisé (logiciel Vivality), en cours de déploiement en 2024.

L'assistant de direction est chargé, en plus du secrétariat de direction, du suivi RH et de la mise en place de la politique de la qualité.

## Le projet thérapeutique

Les thérapeutes ancrent leurs pratiques professionnelles dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé, notamment la recommandation de février 2023 sur les troubles neurodéveloppementaux. Les thérapeutes inscrivent également leur pratique dans un réseau d'expert. A ce titre, plusieurs thérapeutes ont déjà participé à la formation START[3]. L'objectif étant de faire monter en compétence l'ensemble de l'équipe sur l'accompagnement des enfants présentant des Troubles Neurodéveloppementaux.

La diversité des champs d'expertise des thérapeutes tend à soutenir la prise en compte de l'expression des difficultés des jeunes dans les composantes : psychiques, cognitives, sensorielles, motrices, relationnelles, médicales et de communication.

Pour y répondre, l'équipe se compose d'une audioprothésiste, d'infirmières, de psychologues de formations diverses, d'un art-thérapeute, d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciennes.

La richesse de ces regards croisés permet d'enrichir l'analyse clinique en vue de dégager des pistes de travail répondant aux plus près aux besoins des jeunes.

Quand les compétences nécessaires ne sont pas présentes au sein du dispositif, des accompagnements sont possibles à travers des conventions avec des libéraux. Dans ce cas, le personnel libéral accepte de participer à la réflexion collective dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de façon à articuler ses actions à celles proposées par les équipes et les familles.

## Le projet pédagogique des unités d'enseignement externalisées

Le dispositif a établi depuis les années 80 un partenariat étroit avec l'éducation nationale et les établissements de l'enseignement privé catholique, dans le cadre des classes d'intégration développées dans le sens du handicap sensoriel. Depuis 2016, les professionnels du dispositif dépassent le concept d'intégration et engagent leurs actions dans le cadre de l'inclusion. Nous développons aujourd'hui des UEE (unités d'enseignement externalisées) et UEI (unités d'enseignement internes).

Les objectifs :

- Mutualiser les compétences entre les professeurs des unités d'enseignement et de l'Education Nationale ou des OGEC.
- Être personne ressource pour les enseignants de l'Education Nationale ou des OGEC, pour les parents et pour les jeunes.

Socle commun avec l'Education Nationale autour de 5 grands domaines :

1. Des langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. Les représentations du monde et l'activité humaine
5. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

[3] START : Dispositif de formation croisée dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)

## Le projet pédagogique de la PMO (Prestations en Milieu Ordinaire)

Les professionnels de la PMO agissent pour :

Créer un espace d'écoute propice à l'accompagnement du jeune et de sa famille en :

- Etablissant un climat de confiance afin de recueillir la parole de l'enfant/du jeune sur ses besoins, ses attentes et ses souhaits (autodétermination) afin d'élaborer en co-construction avec sa famille son PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement).
- Informant et en sensibilisant les familles et les partenaires sur le handicap et les difficultés qui en découlent.
- Communiquant régulièrement avec les familles sur les observations réalisées par les professionnels pour favoriser la compréhension des besoins de leur enfant.
- Accompagnant le jeune et sa famille dans son parcours scolaire en les informant des aménagements possibles et des dispositifs existants pour favoriser leur choix éclairé et leur prise de décision concernant l'orientation de leur enfant.

Favoriser l'accessibilité de la communication et développer les outils de compensation en :

- Soutenant la compréhension et l'expression avec la LSF, le code LPC, la verbo-tonale en fonction du projet de communication de chaque jeune.
- Créant des outils adaptés pour améliorer leurs capacités langagières (compréhension et expression orales et écrites) et échangeant régulièrement avec les orthophonistes pour coordonner les actions de chacun.
- Utilisant le Matériel Pédagogique Adapté (MPA) en séance individuelle (logiciels de lecture vocale, de dictée vocale, de correction orthographique, de prédicteurs de mots, d'apprentissage du clavier, etc.) et en faisant le lien avec les familles et l'ergothérapeute pour optimiser son utilisation.
- Veillant au bon fonctionnement de l'appareillage auditif (sensibiliser à l'entretien), du micro HF et autres matériels (exemple : boucle magnétique). Transmettre les informations de dysfonctionnement aux familles et à l'audioprothésiste en fonction de la nature du service.

Favoriser l'environnement de l'apprentissage et développer l'autonomie du jeune en :

- Echangeant régulièrement avec le jeune sur son handicap pour favoriser l'acceptation de sa situation et de l'aide apportée (acceptation du travail différencié, des séances individuelles, de l'accompagnement de l'AESH, de l'utilisation du PMA en classe, etc.)
- Sensibilisant les équipes enseignantes et les équipes périscolaires et en se concertant régulièrement avec elles (handicap, préconisations, aménagements et outils) afin de maintenir la mission d'appui ressource.
- Sensibilisant les pairs (classe et/ou établissement scolaire) au handicap par des mises en situations afin de favoriser la compréhension des besoins du jeune accompagné et de développer l'entraide.
- Participant aux conseils de classe et aux ESS (aide à la complétude du GEVASCO si besoin, conseils sur l'adaptation de l'emploi du temps : allègement de cours, etc.) et en conseillant les enseignants sur les adaptations pédagogiques à mettre en place en lien avec le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).
- S'adaptant aux besoins immédiats lors des séances individuelles (état émotionnel, état de fatigue, notion mal comprise, évaluation à venir...) pour répondre aux demandes spécifiques du jeune.
- Proposant des méthodologies de travail (organisation, planification, classement, rangement, mémorisation, gestion mentale) pour favoriser l'autonomie.
- Créant des outils personnalisés (exemples : jeux, dessin, théâtralisation, manipulation d'objets, cartes mentales...) pour favoriser le raisonnement logique et les apprentissages transversaux.
- Encourageant le jeune afin qu'il puisse exprimer progressivement ses demandes et ses besoins sans intermédiaire (exemples : poser une question à un professeur, donner son micro HF, oser dire qu'il n'a pas compris à un camarade, participer aux ESS).
- Conseillant les jeunes d'expérimenter leur autonomie dans l'environnement du quotidien (acheter du pain, lire l'histoire à une autre personne, prendre le bus, réserver une place de cinéma, chercher un lieu de stage, communiquer par appel téléphonique ou par sms).

## Le projet Accueil de Nuit

La modalité accueil de nuit est singulière au sens où elle est déclinée à travers 3 unités : l'internat, l'appartement (unité) Envol et les chambres au sein de la résidence (unité) Posabitat.

Ces 3 unités ont des fonctionnements tout à fait spécifiques et constituent ensemble un véritable dispositif qui favorise à la fois un accompagnement adapté aux ressources de chaque personne accompagnée et une possibilité d'évoluer vers une vie autonome.

L'accueil de nuit s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement, de développement des compétences et de soutien aux familles. Il vise à répondre aux problématiques :

1. Éloignement géographique : il vise à limiter les temps de transport excessifs et à préserver la fatigue des jeunes. En réduisant les trajets, nous favorisons leur implication dans les apprentissages et compétences au sein du dispositif. De plus, cette proximité géographique renforce la participation active des familles dans la vie de l'établissement.

Et/ou

2. Besoin éducatif et thérapeutique : l'accueil de nuit répond à des besoins spécifiques.
  - Autonomie au quotidien : en offrant un environnement adapté et sécurisé, nous encourageons les jeunes à gérer leur vie quotidienne de manière autonome, renforçant ainsi leur confiance en eux.
  - Prise de risque sécurisée : l'établissement permet aux jeunes de prendre des risques contrôlés, favorisant leur développement et leur apprentissage. La nuit, cet accompagnement se poursuit, garantissant leur sécurité.

En développant les compétences psychosociales, l'équipe pluridisciplinaire agit pour :

- Améliorer le bien-être physique, psychique et social des jeunes.
- Réduire les conduites à risques (violence, addiction).
- Favoriser les compétences scolaires et professionnelles.
- Renforcer les liens parents-enfants.
- Accompagner les jeunes adultes vers l'autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire de l'accueil de nuit est composée :

- De moniteur éducateur, aide médico-psychologique, accompagnant éducatif et social ;
- De maîtresse de maison ;
- De surveillant de nuit ;
- De deux infirmières en alternance.

## Les instances de concertation et de décision

Les temps de regroupements sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement :

- Ils améliorent la communication
- Ils régulent les tensions et préviennent les conflits
- Ils encouragent la recherche de solutions organisationnelles concertées et efficaces
- Ils encouragent la participation sociale des jeunes et de leurs familles

Nom	Objet	Participants	Fréquence
Commission d'évaluation des besoins (CEB)	Préparer l'accueil des jeunes	Equipe pluri professionnelle	mensuelle
Réunion de synthèse	Evaluer le PPA qui se termine et préparer celui à venir	Coordinateur de parcours + intervenants concernés	Une fois par an minimum
Réunion de PPA	Elaboration du PPA	Jeune et famille, coordinateur de parcours	Une fois par an minimum
Réunion de concertation	Point de situation en cours d'année	Chef de service + intervenant, coordinateur de parcours (si besoin)	Autant que nécessaire
Réunion d'unité ou d'équipe (secrétariat/restauration /thérapeutique ...)	Organisation et fonctionnement	Professionnels de l'unité chef de service	Hebdomadaire
Réunion d'encadrement	Organisation, fonctionnement, stratégie	Cadres de direction Assistante de direction	Hebdomadaire
Réunion de CVS	Suivi de la vie de l'établissement	Membres élus, directrice adjointe, assistante de direction	3 fois par an minimum
Commission restauration	Suivi de la qualité de la production, choix des menus ...	En commun avec la Résidence Robinson Membres du CVS, IDE	3 fois par an
Réunions institutionnelles ou séminaires	Actualisation des connaissances, réflexion et stratégie	Tous les salariés	Selon les besoins Au moins une fois avant la rentrée

Par ailleurs, l'organisation du travail permet de dégager du temps de travail hors présence des enfants (pendant les vacances scolaires), ce qui permet de :

- Organiser les formations collectives
- Organiser des temps de transfert de compétences
- Organiser des réunions institutionnelles ou séminaires (avec ou sans intervenant extérieur)
- Organiser des synthèses ou des réunions de PPA
- Préparer des projets en commun entre professionnels concernés

# La politique d'amélioration continue de la qualité

L'association Le Parc s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Elle a rédigé son document de gestion de la qualité. Pour la mettre en œuvre, les professionnels du dispositif s'appuient sur les politiques publiques, le cadre réglementaire et sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé en matière d'évaluation de la qualité des établissements et services médico-sociaux (ESMS) :

- L'enfant co-auteur de son parcours ;
- La qualité du lien entre professionnels et enfants ;
- L'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes ;
- Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Une enseignante a bénéficié d'une formation sur le harcèlement en milieu scolaire en 2023. A ce titre, elle peut être consultée en cas de suspicion de harcèlement ou de relation toxique qui pourrait concerner un jeune ou un groupe de jeunes. Cette mission de "réfèrent harcèlement" sera étoffée et définie plus amplement.

L'amélioration continue de la qualité est au cœur des prestations proposées au public mais également dans la réflexion du virage amorcé pour le fonctionnement en dispositif intégré. Le dispositif PAUL CEZANNE a voulu asseoir cette démarche collaborative en inscrivant des groupes de travail faisant de l'implication des professionnels un élément essentiel.

La démarche qualité est soutenue par le déploiement d'un outil informatisé de gestion de la démarche qualité (AGEVAL) au niveau associatif. Il permet d'optimiser la gestion des dysfonctionnements dans l'accompagnement, de centraliser les déclarations d'évènements indésirables, de recueillir les plaintes et réclamations des familles, d'en assurer une traçabilité fiable et de faciliter la réalisation d'une analyse transversale grâce aux statistiques générées.

**Le management en anticipation et de prévention des risques** est associé au processus de la démarche qualité dans l'amélioration des pratiques professionnelles.

## La lutte contre la maltraitance et contre la violence, la promotion de la bientraitance

L'association Le Parc est engagée dans la promotion de la bientraitance et dans la lutte contre la maltraitance. A ce titre, les professionnels agissent en conformité avec le plan de lutte contre la maltraitance.

Le dispositif a établi sa cartographie des risques de maltraitance et défini quelques actions prioritaires.

- Des actions liées au schéma directeur immobilier : isolation phonique des locaux, respect de l'intimité...
- Des actions liées à la formation : formation sur la contention physique, sur la gestion de la violence...
- Des actions liées à la formalisation du travail : finalisation des fiches de poste...

Les actions de lutte contre la maltraitance et contre la violence se basent notamment sur la déclaration et l'analyse des évènements indésirables, sur les plaintes et réclamations, sur les retours des enquêtes de satisfaction et du Conseil de la Vie Sociale, sur les risques à priori identifiés (notamment dans le DUERP) et les plans d'actions mis en œuvre, sur les procédures ou protocoles qui s'appliquent au sein du dispositif et plus largement de l'association Le Parc.

La promotion de la bientraitance est une démarche collective qui vise à identifier le meilleur accompagnement possible pour l'enfant, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste de ses besoins.

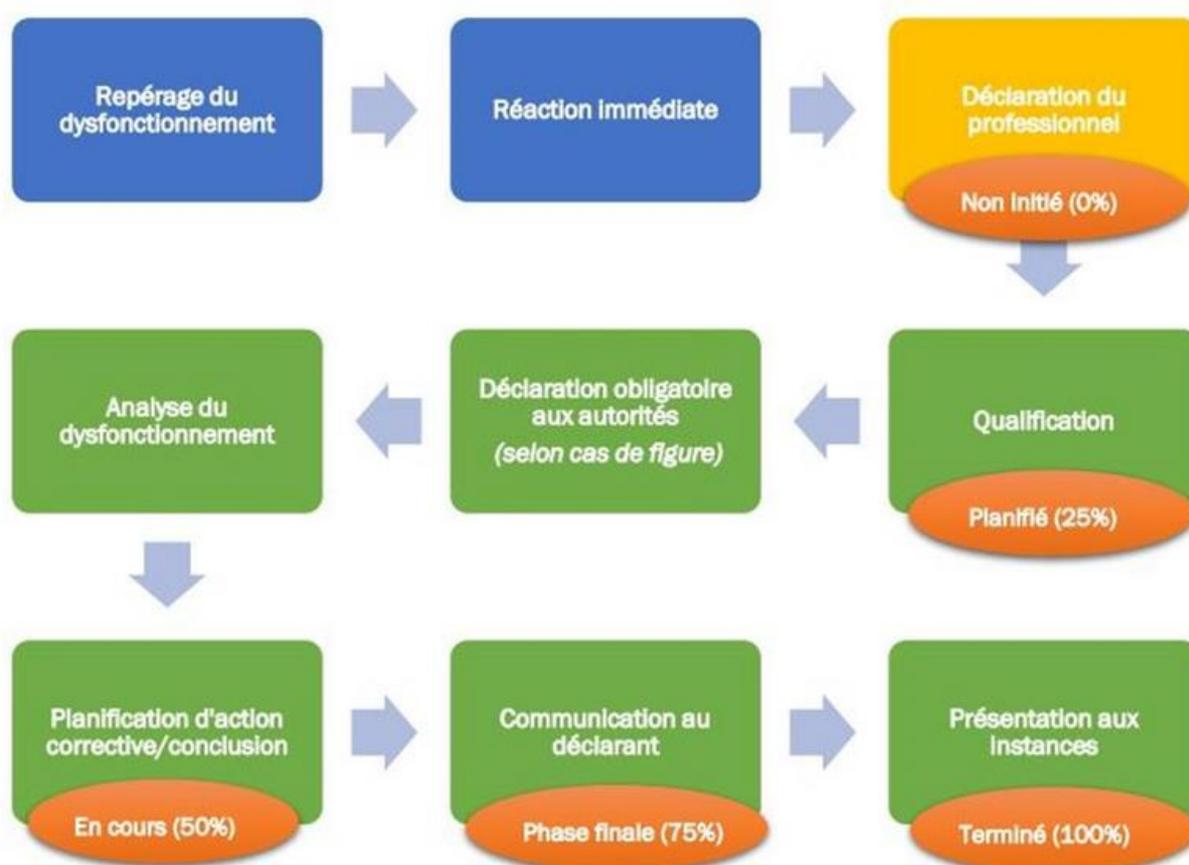
## La prévention et la gestion des risques

### La gestion des risques

L'association s'est équipée d'un logiciel qualité qui permet, entre autres, à chaque professionnel l'accès à tous les documents qualité et au module de déclaration des dysfonctionnements dans l'accompagnement.

Ce logiciel nous permet également de recueillir les plaintes et réclamations des personnes accompagnées et de leurs familles.

Enfin, l'association est adhérente du CAPPSS Bretagne (groupement de coopération sanitaire). A ce titre, tous les cadres de l'association et un groupe de professionnels ont été formés à la prévention et gestion des risques.



### Le soutien des professionnels

Les professionnels bénéficient de la politique RH mise en place par l'association.

Différentes modalités de soutien des professionnels sont mises en œuvre au sein du dispositif :

- Des séances d'analyse de la pratique
- Des entretiens annuels avec le supérieur hiérarchique N+1
- Une convention avec une psychologue du travail
- Un appui des professionnels par les psychologues et infirmières à la demande en fonction des situations rencontrées.

## La formation

L'association définit des orientations annuelles de formation et met en place un plan pluriannuel de formation (Plan de Développement des Compétences) en lien avec les élus représentants du personnel. Depuis 2023, l'association abonde à l'OPCO - Santé au-delà du minimum conventionnel.

Notre public (déficients sensoriels) nécessite une équipe de professionnels disposant d'une technicité importante en lien notamment avec les modes de communication des personnes. Par ailleurs, la faible prévalence de ce handicap a deux conséquences :

- Des professionnels qui ont une forte ancienneté dans le secteur mais qui doivent actualiser leur connaissance des évolutions des politiques publiques.
- Un socle commun des formations initiales insuffisants et des professionnels qui doivent acquérir de nouvelles compétences, à travers la formation continue.

Le dispositif développe donc une politique de formation ambitieuse afin de répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement des personnes. Les formations peuvent être individuelles ou collectives et sont en lien avec les besoins des jeunes et le niveau de ressources des professionnels.

## La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

La démarche d'amélioration de la QVCT est déployée au niveau de l'association. Un groupe de travail associatif, piloté par la Responsable des Ressources Humaines organise les baromètres, définit un plan d'action, et le met en œuvre. Les fiches projets associatives définies en 2024 sont les suivantes :

Fiche projet n° 1 : Contenu et sens du travail

- Clarifier les objectifs, missions et fonctions
- Optimiser les processus de travail et d'organisation
- Améliorer les conditions matérielles

Fiche projet n°2 : Management participatif et engagement

- Encourager la participation
- Promouvoir la reconnaissance et la valorisation
- Développer l'engagement et la responsabilisation

Fiche projet n°3 : Relations au travail et climat social

- Faciliter la communication et la collaboration
- Favoriser un climat de confiance
- Prévenir et gérer les conflits

Fiche projet n°4 : Compétences et parcours professionnels

- Faciliter une intégration réussie des nouveaux collaborateurs
- Développer les compétences des salariés pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation
- Créer des conditions d'emploi favorables et pérennes

Fiche projet n°5 : Egalité professionnelle pour tous

- Assurer un environnement de travail inclusif et respectueux de la diversité
- Promouvoir un accès équitable aux opportunités de développement professionnel

Fiche projet n°6 : Santé au travail (les phases et actions seront travaillées en commission SSCT avec les représentants du CSE).

Le management de proximité permet d'assurer une écoute, des propositions de rencontres, d'avoir une veille et de réagir rapidement dans un souci d'efficacité.

# Le Système d'Information

Le Système d'Information est mis en place au niveau de l'association et se décline au sein du dispositif. Il garantit les règles de sécurité numériques élémentaires.

Le dispositif dispose à ce titre de :

- Réseaux informatiques et téléphoniques
- Équipements des professionnels et des jeunes : ordinateurs, logiciel adapté, appareil de téléphonie, tablettes...
- Logiciels "métiers"

Vivality	Dossier usager informatisé
Ageval	Gestion de la qualité
Suite Office 365	Suite bureautique – travail collaboratif
Octime	Gestion du temps de travail

Le process lié au RGPD (règlement général de protection des données) est déployé par la direction générale. L'association a nommé un DPO - délégué à la protection des données externalisées. La référente des traitements RGPD est l'assistante de direction générale.

# Le développement durable

L'association a défini sa politique en termes de RSO (responsabilité sociale des organisations) à travers 3 approches, qu'on peut également décliner pour le dispositif :

## Approche sociale

- Garantir des organisations de travail respectueuses des organisations personnelles (planification, anticipation, horaires sans coupure...)
- Garantir des relations de travail interpersonnelles de qualité : bienveillance, égalité de traitement...

## Approche économique

- Faire intervenir des entreprises adaptées ou travailleurs d'ESAT
- Utiliser les centrales d'achat pour des achats locaux, de bonne facture et au juste prix

## Approche environnementale

- Décarboner nos transports (ceux des jeunes et ceux des professionnels)
- Lutter contre les emballages et les usages uniques
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Aménager des espaces verts respectueux de bio diversité

Jeunes, familles et professionnels sont invités à modifier individuellement et collectivement leurs habitudes quotidiennes pour agir ensemble pour la planète.

# Le partenariat, la coopération

Le dispositif développe de nombreux partenariats afin de favoriser l'inclusion des jeunes dans les structures de droit commun de leur territoire.

La coopération avec les différents partenaires se formalise à l'aide de conventions.

## Liste des partenaires (non exhaustive)



Le dispositif s'appuie sur le soutien de ses réseaux et fédérations.

Au niveau national, le FISAF est un interlocuteur indispensable pour faire remonter les besoins et les évolutions du terrain mais aussi pour s'informer de l'évolution des politiques ministérielles et du CNCPH.

Au niveau régional, le réseau ICUAL – Bretagne nous permet la formation des professionnels et l'implication des jeunes dans le dispositif Différent et Compétent qui valorise la RAE – reconnaissance des acquis de l'expérience, préparant ainsi nos jeunes au travail adapté ou travail en ESAT.

Au niveau départemental, le réseau GRAAL permet des coopérations avec les structures enfance et adulte pour soutenir, notamment nos projets en lien avec l'autodétermination.

Enfin, le dispositif est représenté au niveau du Pays de Fougères en qualité de représentant de la Communauté 360. A ce titre, la direction du dispositif siège au sein de la DAC'tiv Fougères.

# Les objectifs d'évolution et de développement

Avant de prévoir des actions de développement, le fonctionnement en dispositif va devoir réellement se déployer. Il conviendra d'en évaluer les avantages pour les jeunes et leurs familles mais aussi les freins que nous ne manquerons pas de lever.

Le présent projet est assorti d'un plan d'actions qui reprend des éléments relevés par les jeunes et les familles, les professionnels de terrain et les cadres du Dispositif et de l'association.

Nous aurons une vigilance accrue aux sujets suivants :

- Suivre et adapter notre fonctionnement à l'évolution des politiques publiques relatives au handicap et notamment la finalisation de la transformation de l'offre avec l'aboutissement (ou non) de la réforme de la tarification.
- Poursuivre notre propre transformation en développant des interventions agiles permettant de répondre au plus près des nécessités d'adaptation des parcours des jeunes.
- Poursuivre la structuration de la démarche qualité de l'établissement en rendant les procédures utiles, adaptées et accessibles à tous.



ASSOCIATION  
**Le parc**



**Paul Cézanne**



CAMSP  
**Farandole**



LA MAISON  
**Bleue**



RÉSIDENCE  
**Robinson**

**Dispositif Paul Cézanne**

8 rue Anne Boivent  
35301 - FOUGERES CEDEX  
**02 99 94 86 86**  
accueil.ies@leparc.asso.fr  
www.leparc.asso.fr

